

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le mardi 21 février 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2023

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL arrivée à 19h38 (point 1), Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR arrivée à 19h45 (point 1), Laurent COUGOLIC, Guillaume DAVID, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN arrivée à 19h36 (point 1), Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Alexandra DURY, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Frédéric VIAL), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC),

Date de convocation : 9 février 2023.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe PAUGET

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 23

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération n°11-2023 : rectification de la délibération 2-2021 : Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie de la VC n°30 en vue de sa cession à la SCI BRIMO

Par délibération n°2-2021 en date du 8 février 2021, le conseil municipal a prononcé le déclassement de 220 m² de la voie VC 30 (Rue Lavoisier) d'après un document d'arpentage datant de 2015.

Ce déclassement était une régularisation foncière suite à l'aménagement du carrefour Route d'Argent / Rue Paul Claudel / Rue Lavoisier dans le cadre de l'implantation d'une surface commerciale d'enseigne WELDOM en 2005.

Il s'avère que le document d'arpentage de 2015 n'a pas été utilisé. Il convient donc de reprendre la délibération avec les bonnes parcelles et superficies.

La SCI BRIMO échange donc au profit de Morestel la parcelle AK 436 d'une superficie d'environ 710m² (nouveau numéro provenant de la parcelle AK 90) et la Commune de Morestel échange au profit de la SCI BRIMO la parcelle AK 443 d'une superficie d'environ 282m² (nouveau numéro provenant de la parcelle mère AK 326)

Toutefois, avant tout échange, il est nécessaire de déclasser du domaine public la partie qui doit être cédée.

L'article L 141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, le déclassement de ce délaissé n'aura pas de conséquences sur la desserte et la circulation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation des 282 m² de la VC 30 et d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-11-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Après délibération, 25 voix pour et 1 abstention (J.P. Pauget)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PRONONCE le déclassement de 282 m² de la voie VC 30 (Rue Lavoisier) tel qu'il est figuré sur le document d'arpentage ci-joint.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires au déclassement

POUR COPIE CONFORME

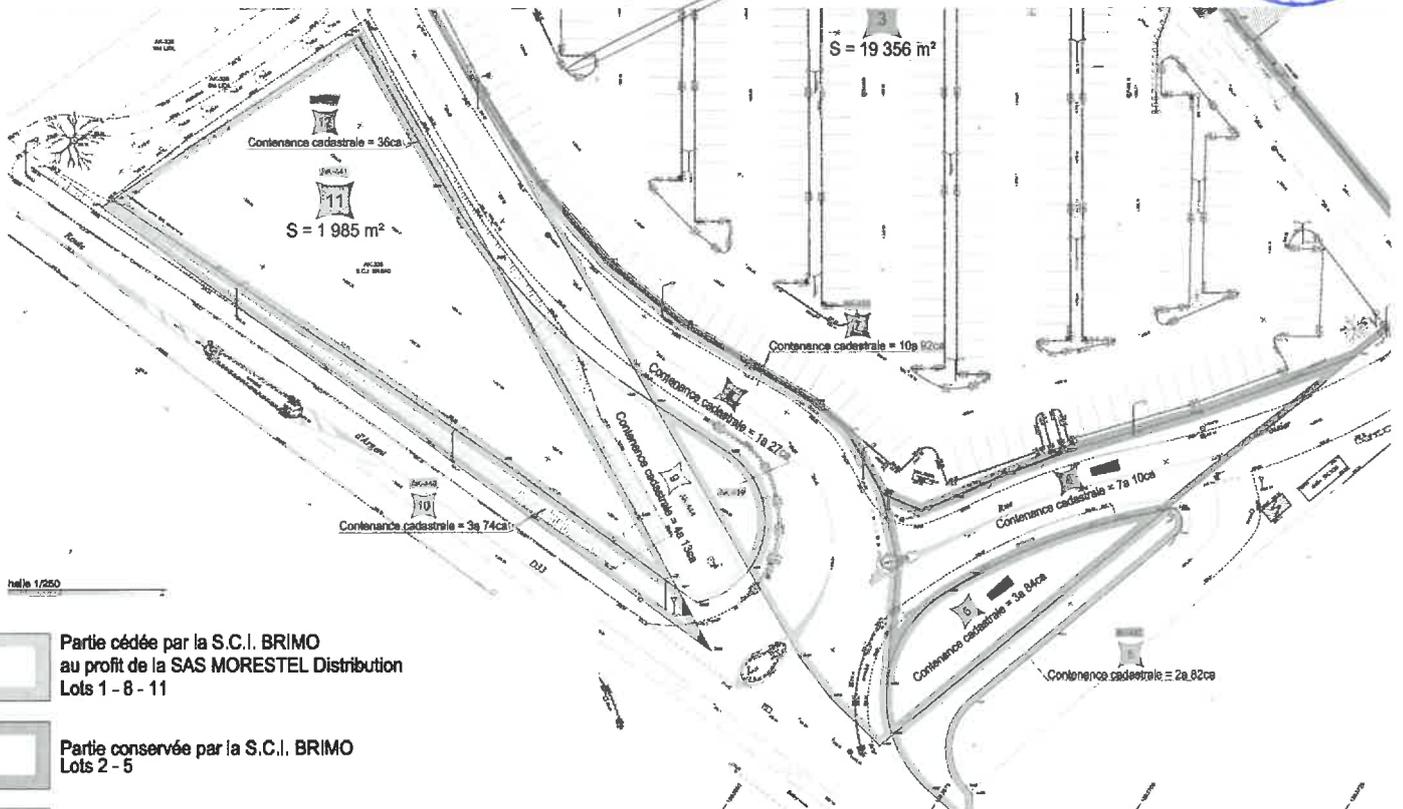
Fait à MORESTEL, le 21 Février 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.
AFFICHAGE LE :

Frédéric VIAL



Le Maire,



- Partie cédée par la S.C.I. BRIMO au profit de la SAS MORESTEL Distribution Lots 1 - 8 - 11
- Partie conservée par la S.C.I. BRIMO Lots 2 - 5
- Partie commune en indivision à la S.C.I. BRIMO et à la SAS MORESTEL Distribution Lot 3
- Partie cédée par la S.C.I. BRIMO au profit du Département de l'Isère Lots 7 - 10 - 12
- Partie cédée par la S.C.I. BRIMO au profit de la commune de MORESTEL Lot 4
- Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20230221-DEL-11-2023-DE Date de télétransmission : 27/02/2023 Date de réception en préfecture : 27/02/2023 Le plan de la voie communale n°30 cédé par la Commune de MORESTEL au profit de la S.C.I. BRIMO Lot 6
- Délaisse de la R.D. n°33d cédé par le Département de l'Isère au profit de la S.C.I. BRIMO Plus cession de la S.C.I. BRIMO à SAS MORESTEL Distribution Lot 9

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou de sa réception par le représentant de l'Etat.